

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 493 430

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 17606**

(54) **Agrafe de retenue.**

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 B 5/12; B 60 R 13/02; F 16 B 15/00.

(22) Date de dépôt 15 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 22 septembre 1980, n° G 80 25 320.9.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 7-5-1982.

(71) Déposant : Société en commandite simple dite : A. RAYMOND & CIE, résidant en France.

(72) Invention de : Patrick De Robertis.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : G. Souillard, Ets A. Raymond,
113, cours Berriat, 38028 Grenoble Cedex.

La présente invention concerne une agrafe de retenue pour la fixation, avec possibilité de démontage ultérieur, de pièces ou éléments fonctionnels sur des baguettes plates ou sur les parois latérales de baguettes en forme de cornières, se composant d'un élément de retenue enserrant élastiquement les pièces ou éléments fonctionnels, et d'une partie formant pied d'ancrage qui vient s'emmancher sur le bord du profilé.

Les agrafes de ce genre sont habituellement réalisées en tôle. Dans ces agrafes, le pied d'ancrage se présente sous la forme de deux pattes emmanchables par pression sur la baguette plate, pattes qui sont en outre munies de griffes orientées vers l'intérieur, pour augmenter encore l'effet de cramponnage. L'expérience a montré que cette disposition endommageait la couche de protection superficielle de la baguette plate, entraînant un risque de corrosion.

La présente invention se propose de conférer au pied d'ancrage de l'agrafe une configuration telle qu'il n'y ait plus de risque de détérioration du revêtement de surface, et qui permette en outre de réaliser l'agrafe en question en matière plastique.

Cet objectif se trouve réalisé suivant la présente invention par le fait que le pied d'ancrage se compose d'une barrette à disposition parallèle par rapport à la paroi latérale, et de deux brides qui viennent s'y raccorder à angle droit, et qui enserrent en affleurement les petits côtés du profilé, et par le fait en outre que l'arête libre de la bride supérieure comporte, réalisé solidaire de celle-ci par moulage, un élément élastique s'étendant sur la moitié de la largeur de la barrette, et dont l'écartement le plus réduit par rapport à la barrette et, ou encore, la bride opposée, est inférieur à l'épaisseur physique du profilé à enserrer.

Le pied d'ancrage réalisé dans la configuration qui vient d'être dite enserre ainsi la baguette plate en affleurement sur trois côtés, et prend appui sur le quatrième côté, (et il s'agit en l'occurrence du large côté) de façon élastique par l'intermédiaire d'un élément élastique, l'ensemble garantissant ainsi un effet de retenue stable. L'intervalle libre existant entre la bride et l'élément élastique est en l'occurrence dimensionné dans des conditions telles que la baguette plate ou la partie latérale de la baguette formant cornière peut être introduite obliquement dans l'ouverture, puis ramenée en position droite en contact d'appui sur tous les côtés.

Pour conférer à l'agrafe de retenue une assise de fixation sûre également dans le plan de fixation, et pour éviter

qu'elle ne branle ou flotte latéralement, il est d'opportunité pratique
que, suivant une autre particularité de l'invention, l'élément élastique
soit réalisé sous la forme de deux doigts élastiques symétriques
l'un par rapport à l'autre, s'écartant vers l'extérieur, et qui se ter-
minent chacun par une partie en arc de cercle à orientation sensible-
ment parallèle à la zone d'appui.

Les schémas illustrent deux exemples de réalisation de l'invention, qui sont présentés plus en détail dans la suite de ce descriptif. Les différentes illustrations représentent respectivement :

L^e agrafe de retenue représentée dans les schémas 20 précités se compose d'un organe de retenue (1), se présentant sous la forme d'un collier, destiné à maintenir en position des pièces ou éléments fonctionnels de forme cylindrique, tels que des câbles, des tubes ou éléments similaires, et d'un pied d'ancrage (2) réalisés d'un seul tenant en matière plastique à cédage élastique dur. Le pied d'ancrage 25 (2) se compose d'une bride supérieure (3), d'une barrette (4) disposée à angle droit par rapport à celle-ci et d'une bride (5) disposée à l'extrémité inférieure de la barrette (4). Ainsi que le montre la figure 5, l'écartement des deux brides (3) et (5) est adapté à la largeur de la baguette plate (6) sur laquelle l'agrafe est fixée en position.

- 30 La bride supérieure (3), qui fait en même temps office d'embase pour l'organe de retenue en forme de collier (1), fait légèrement saillie au-dessus du petit côté de la baguette plate (6), alors que la bride inférieure (5) arrive très exactement au niveau de l'arête du petit côté inférieur. La partie formant saillie de la bride 35 supérieure (3) comporte, solidaires de celle-ci par moulage, deux doigts élastiques (7) symétriques l'un par rapport à l'autre et s'écartant vers l'extérieur, qui s'étendent au minimum sur la moitié de la largeur de la barrette (4) et qui sont, au niveau de leur extrémités

sensiblement parallèles à la zone d'appui. La bride supérieure (3) comporte en outre, de part et d'autre de la barrette (4), deux épaulements venus de moulage (8) qui portent sur le bord supérieur de la baguette plate (6) et font en sorte que l'agrafe de retenue prenne largement appui sur la baguette plate (6).

Il est possible de tirer avantageusement parti de cette idée de fixation dans différentes situations de fixation, ainsi que l'illustrent les figures décrites ci-après. Dans l'exemple d'application illustré à la figure 5, l'agrafe de retenue est ancrée sur une baguette plate (6) au bord de la carcasse d'un moteur (9) et sert en l'occurrence à maintenir en place un détecteur de température (10) à une courte distance d'écartement de la bobine (11). Les doigts élastiques (7) s'appliquent ici sur la surface d'appui (12) de la carcasse du moteur.

Dans l'exemple illustré à la figure 6, l'agrafe de retenue est ancrée sur une baguette profilée en forme de cornière (13) et sert à maintenir en place un tube (14). Dans cette application les doigts élastiques (7), comme le montrent en gros plan les figures 3 et 4, descendent jusqu'à l'aile latérale (15) du profilé (13) et sont en même temps rapprochés de la barrette (4).

R E V E N D I C A T I O N S

1 - Agrafe de retenue pour la fixation , avec possibilité de démontage ultérieur, de pièces ou éléments fonctionnels sur des baguettes plates ou sur les parois latérales de baguettes à profilage en forme de cornière, se composant d'un élément de retenue qui enserre élastiquement l'élément fonctionnel, et d'une partie formant pied d'ancrage qui vient s'emmancher sur le bord du profilé, se caractérisant par le fait que le pied d'ancrage (2) se compose d'une barrette (4) à disposition parallèle par rapport à la paroi latérale et de deux brides (3) et (5) qui viennent s'y raccorder à angle droit, et qui enserrent en affleurement les petits côtés du profilé (6) (13), et en outre par le fait que l'arête libre de la bride supérieure (3) comporte, solidaire de celle-ci par moulage, un élément élastique (7) s'étendant au moins sur la moitié de la largeur de la barrette (4), dont l'écartement le plus réduit par rapport à la barrette (4) et, ou encore, à la bride opposée, est inférieur à l'épaisseur physique du profilé à enserrer (6), (13).

2 - Agrafe de retenue suivant la revendication 1, se caractérisant par le fait que l'élément élastique se présente sous la forme de deux doigts élastiques (7) symétriques l'un par rapport à l'autre, s'écartant vers l'extérieur, et qui se terminent chacun par une partie en arc de cercle à orientation sensiblement parallèle à la zone d'appui.

FIG. 1

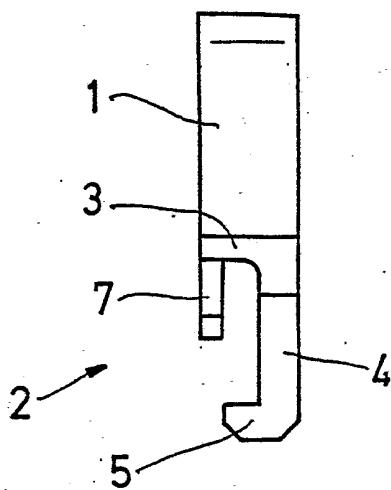


FIG. 2

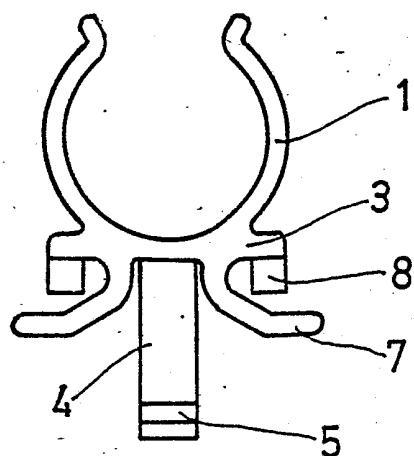


FIG. 3

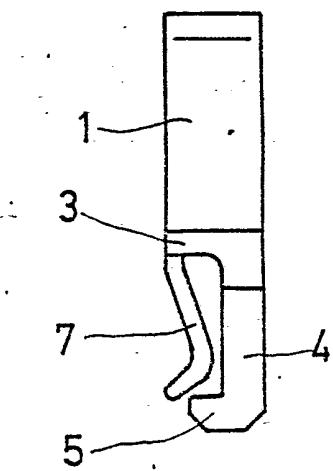


FIG. 4

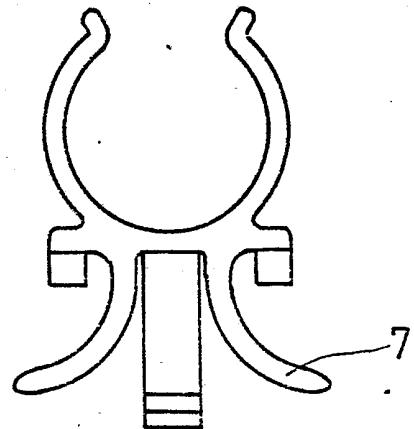


FIG. 5

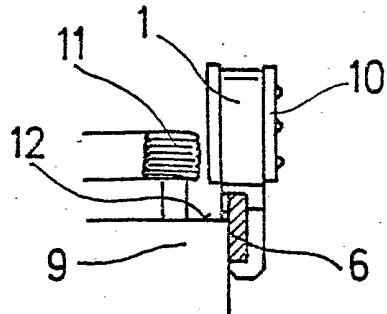


FIG. 6

